

Demande de vérification de l'historique de l'accréditation

ÉGLISE DU NAZARÉEN

La vérification de tout antécédent criminel est l'une des étapes essentielles dans la qualification de toute personne désirant recevoir une accréditation locale ou de district. Elle doit être accompagnée de la vérification de l'historique de cette accréditation dans l'Église du Nazaréen au niveau du bureau du Secrétaire Général. Une telle vérification est un exercice indispensable devant être fait avec la diligence nécessaire par le conseil de l'église locale ou du district dans l'accomplissement de leur responsabilité respective concernant l'accréditation ministérielle. *Voir la page suivante pour plus d'informations.*

L'historique de l'accréditation est requis lorsque...

- Une personne qui fait une demande d'accréditation de ministère local pour la première fois à l'assemblée dont elle est actuellement membre (même si la personne est détentrice d'une accréditation obtenue lorsqu'elle était membre d'une autre assemblée).
- Une personne qui fait une demande d'accréditation de ministère du district pour la première fois au district dont elle est actuellement membre, à moins qu'il y ait dans les archives du bureau du district des documents prouvant que la vérification avait été faite par une église locale ou par un autre district.

Comment soumettre cette demande de vérification :

- ✓ Les demandes initiées par une église locale doivent être soumises par son bureau de district
- ✓ Les demandes reçues ou initiées par un district doivent être soumises au bureau du Secrétaire Général (gensec@nazarene.org; FAX, 913-577-0848; 17001 Prairie Star Parkway, Lenexa, KS 66220)

Si vous remplissez à la main, veuillez écrire en majuscule !

DATE DE LA DEMANDE _____

NOM COMPLET DU DEMANDEUR _____

NOM DE L'ÉGLISE LOCALE _____

DEMANDE POUR COCHEZ UNE CASE Habilitation ministre local Habilitation ministère du district

DEMANDÉ PAR _____

VEUILLEZ ÉCRIRE LE NOM EN MAJUSCULE

SIGNATURE

INDIQUEZ LE RÔLE DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE

Pasteur Surintendant de district Secrétaire, Conseil Ministère District
Autre _____

NOM DU DISTRICT _____

CONTACT DU DISTRICT : Adresse email _____

À L'USAGE DU BUREAU

VERIFIÉE PAR _____ DATE VERIFIÉE _____

STATUT : Accordée Signalée Date envoi notification au district _____

COMMENTAIRE _____

SIGNATURE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL _____ Date Signature _____

Pourquoi vérifier l'historique de l'accréditation ?

Une des menaces constantes à la sécurité des enfants et des jeunes servis par nos églises locales ; c'est la possibilité qu'une personne ayant un passé d'inconduite sexuelle puisse échapper à la justice, déménager dans une nouvelle localité et reprendre de telles pratiques. Dans la plupart des cas, l'auteur de tels crimes cherche à gagner la confiance de ses futures victimes. À la lumière de tout cela et vu qu'il existe un accord non financier et à l'amiable qui a été fait pour des cas d'inconduite sexuelle, notre bureau s'est engagé à aider les églises locales et les districts à réduire ce risque.

Si, à partir de ce processus de vérification, une situation pouvant potentiellement avoir une incidence sur une personne désirant obtenir une habilitation locale ou de district venait à notre attention, nous prenons note et conservons les informations dont nous disposons. Dans l'accord, nous avons accepté de faire tout notre possible pour comparer les noms des nouveaux candidats à l'habilitations locale ou de district avec nos informations afin que toute préoccupation qui surviendrait puisse être prise en compte avant la délivrance d'une habilitation.

Bien que cette procédure ne remplace pas le besoin d'effectuer une vérification de l'antécédent criminel de toute personne désirant obtenir une habilitation locale ou de district (ainsi que toute personne souhaitant servir dans les ministères des enfants et des jeunes), elle offre une mesure supplémentaire de protection aux conseils des églises locales et aux conseils de ministère du district.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ÉGLISE
DU NAZARÉEN